

AVIS

AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES

La Banque de la République d'Haïti (BRH) avise les institutions financières que :

- 1) La mesure annulant les frais de trente-cinq gourdes (HTG 35.⁰⁰) relatifs aux virements effectués à travers le Système de Paiement Interbancaire Haïtien (SPIH) est maintenue jusqu'au 30 septembre 2020, en vue de réduire le cout des transactions pour la clientèle.
- 2) Les limites applicables lors de la fourniture des services financiers en dehors des succursales traditionnelles établies par avis du 19 mars 2020 demeurent en vigueur jusqu'au 30 septembre 2020.

La BRH en profite pour encourager les institutions financières à faciliter les transactions électroniques.

Port-au-Prince, le 30 juin 2020



Jean Baden Dubois
Gouverneur